



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2026

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la susdite Ville, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 2024 - 2025 – 2026 sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal aux jours et heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée personnellement au bureau de la Municipalité Régionale de Comté Les Pays-d'en-Haut, à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M.R.C. des Pays-d'en-Haut
1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
Tel : 450 229-6637 poste 126
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus et sur le site Internet de la MRC au <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/demande-de-revision-administrative/> ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement # 502-2024 de la MRC des Pays-d'en-Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée à la demande.

... 2

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 2 septembre 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière

Ce : _____

... 2

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 2 septembre 2025.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 2 septembre 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière

Ce : _____